

EN FABRIQUE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOZ, ET GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :
Un an ..... 16 fr.
Six mois ..... 9 fr.
Trois mois ..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PREMIER DES INSERTIONS
ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include 6 Dim... s. Nicolas, 7 Lundi... s. Ambroise, 8 Mardi... Im. Concept, 9 Mercr... se Léocadie.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une
insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.
Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
Cette faveur n'est accordée que pour le département.
M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAF-
FITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls char-
gés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Rows include 5 heures du matin, 7 h. 30' du matin, 9 h. 15' du matin, 10 heures du soir.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 2 décembre 1863.

BULLETIN

L'exposé des motifs du projet de loi sur les
suppléments de crédit de l'exercice 1863 est
distribué au Corps Législatif. Ces suppléments
s'élèvent à 93,834,501 fr. 83 c., dont quarante
millions pour la guerre. — Se trouve indiquée
au cours du même exposé, la substitution d'un
traitement fixe à l'allocation mensuelle que re-
çoivent les députés.

C'est le 7 décembre que doit commencer au
Sénat la discussion de l'Adresse.

Le roi Victor Emmanuel a envoyé à Paris sa
lettre d'adhésion au Congrès. Sur les vingt Sou-
verains, disent les correspondances, auxquels ont
été adressées des lettres d'invitation au Congrès,
neuf ont promis de se rendre en personne à Paris :
le Pape, la reine d'Espagne, le roi des Belges,
le roi de Suède, le roi de Portugal, le Roi d'Ita-
lie, le roi de Danemark, le Sultan et le roi des
Hellènes.

Le Morning-Post explique l'interruption des
négociations entre la France, l'Autriche et l'An-
glettre par le motif qu'un seul pas de plus en
avant devait amener ou des concessions ou la
guerre. Reprendre ces négociations, ajoute ce
journal, ce serait aller au devant d'une humili-
ation générale ou de la guerre. Il en serait de
même pour les questions de la Vénétie et du
Danemark. Un Congrès augmenterait ainsi les
dangers de l'Europe.

On écrit d'Athènes que le ministère avait prêté
serment au roi Georges Ier, ainsi que l'armée et
la garde nationale. L'artillerie, éloignée d'Athènes
à la suite des événements de juin, a été rappelée
et vient d'arriver dans la capitale.

Un redoublement d'efforts de la part des in-
surgés est signalé par les dépêches de Cracovie.
Les détachements sont très nombreux et très
actifs en Lithuanie et dans le palatinat d'Augustow.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 2 décembre 1863.

LE QUART D'HEURE (\*)

IMITÉ DE L'ESPAGNOL

DE M. BRETON DE LOS HERREROS.

VII.

(Suite.)

— De la jalousie ! à moi ? quelle absurdité ?
s'écria Caroline avec un haussement d'épaules dé-
daigneux.
— Oui, dans l'espoir qu'ensuite, plus tendre et
plus facile... Mais, bah ! Un extravagant de cette
espèce ! Il me fait vraiment rire. Riez donc aussi,
mademoiselle ! ajouta-t-elle avec malice.
— De bien grand cœur, dit Caroline, partant
d'un éclat de rire forcé ; mais va-t-en, je veux rire
tout seul.
« Elle est furieuse, pensait Pétra en se retirant.
Tant mieux ; le ciel est juste ! »
Elle se croisa avec Ortiz, qui arrivait, l'album de

(\*) La reproduction est interdite.

Dans les palatinats de Kalis et de Lublin les
Polonais ont remporté de grands succès.

La Gazette de Breslau rapporte que l'arres-
tation des employés supérieurs continue à Var-
sovie. Le directeur du département de l'industrie
et du commerce, M. Luszezewski, vient d'être dé-
porté. Six cents personnes viennent d'être dé-
portées en une seule fois ; parmi elles, se trou-
vaient plusieurs femmes.

Quand viendra donc le jour de ta délivrance,
héroïque Pologne ! Tu luttas avec tant de cou-
rage contre la barbarie moscovite ! Ni le froid, ni
la faim ne t'empêchent de tenir la campagne.
Cet admirable dévouement à la patrie est bien
digne de la victoire.

Notre armée du Mexique, sous les ordres du
général Bazaine, a repris ses opérations contre
Juarez.

Les nouvelles de New-York sont très-confuses.
Suivant les uns, Lee aurait remplacé Bragg à
Chattanooga, tandis qu'une autre version le met
devant Méade, en position d'accepter la bataille.

Une nouvelle assez étrange nous est portée
par une dépêche de Maurice :

« Le roi Radama est toujours vivant : aban-
donné comme mort par ses assassins, il a été
retrouvé par ses partisans et soustrait depuis
l'attentat aux regards de ses ennemis. » C'est
une sorte de résurrection que l'on annonce ici ;
mais, de notre temps, ne faut-il pas s'attendre
à tout, même à des prodiges !...

Nous donnons plus loin des détails sur les in-
cidents qui portent à croire que Radama II n'est
pas mort.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Suez, 28 novembre.

Les derniers avis de Madagascar parlent d'un pro-
jet de traité avec la France dont voici les clauses
principales :

« L'exportation des esclaves est interdite. Le Tan-
guin est aboli. La liberté des cultes est accordée.

Caroline à la main. Pétra retourna sur ses pas pour
l'annoncer.

« Qu'il entre ! dit vivement Caroline.
— Comme Marchena ne viendra point, dit Fer-
nand en s'approchant d'elle, je...
— Comment savez-vous cela ? demanda-t-elle d'un
ton bref.

— Je viens de le voir au jardin, avec...
— Oui, oui, je sais ; l'infâme !
— Je profite de l'occasion pour vous rapporter
votre album.

— Ah ! Ortiz, je suis volée, mon plan échoue, je
ne me venge point de cet insolent.

— Mais il vous venge lui-même. Son amour pour
dona Liborio, soit feint, soit réel, est une folie qui
porte avec elle son châtiement.

— Cela est bel et bon ; mais je voulais une autre
vengeance, une vengeance par moi-même. Comment !
ici, sous mes yeux, il fait la cour à une autre, et il
a entre les mains une lettre de moi, la lettre par
laquelle je lui donne un rendez-vous ! Voilà ce qui
m'afflige et me désespère. Je ne me soucie pas de son
amour ; qu'il recherche et qu'il épouse qui bon lui
semble ; que m'importe ! Mais ma lettre, ma lettre,
mon Dieu ! dit-elle avec angoisse.

— Rassurez-vous, la voici. »

Il la tira de son portefeuille et la présente à Caro-
line.

« Il vous la rendue ? demanda-t-elle étonnée.

— Non, mademoiselle ; c'est que... il me... il
ne l'a pas reçue, balbutia Fernand assez inquiet.

— C'est ainsi que vous exécutez mes ordres ! s'é-
cria-t-elle avec humeur.

— Dona Liborio m'ayant dit qu'elle avait un ren-
dez-vous avec son cher Marchena, je n'ai pas voulu,
mademoiselle, vous exposer à un affront.

— Ce danger-là était peut-être imaginaire, reprit
Caroline d'une voix dont la sévérité troubla profondé-

Le consul de France résidera à Madagascar. Le com-
merce est permis. Comme preuve d'amitié, les bâti-
ments français pourront mouiller dans le port mili-
taire ; seulement les droits de douane seront établis.
La Reine pourra faire des loix.

Vienne, 29 novembre.

La Lithuanie, dans la Samogotie et dans les pala-
tinats de Podlachie, de Sandomir et de Lublin, les
paysans prennent de plus en plus part à l'insurrec-
tion. — Le nombre des femmes arrêtées à Varsovie
pour cause de vêtements défendus a été, en dix
jours de 987.

Breslau, 30 novembre.

On lit dans la Gazette de Breslau :

Par suite des perquisitions faites par la troupe dans
les églises et les convents de Kalisch, cette ville se
trouve complètement cernée et toutes communications
avec les environs sont interrompues.

Tout le pays est sillonné de petits détachements
bien armés et pourvus d'uniformes d'hiver.

Un nouveau convoi de déportés, parmi lesquels
se trouve M<sup>me</sup> Niemachewska, vient d'être dirigé de
Varsovie vers le fond de la Russie.

Tout le monde a lu aujourd'hui le texte des
dépêches échangées entre le Foreign-Office et
notre honorable ministre des affaires étran-
gères. La faiblesse des raisonnements ou plutôt
la pauvreté des prétextes à l'aide desquels
lord Russell justifie le refus du cabinet britan-
nique d'adhérer au Congrès saute à tous les
yeux, et donne la mesure du désarroi moral
dans lequel se trouvent les conseillers de la
reine Victoria, qui ont mis au-dessus des inté-
rêts de la paix du monde, au-dessus de leurs
traditions et des convenances de leur politique
antérieure, nous ne savons quel esprit de con-
tradiction et de défiance aussi mal fondé contre
nous, qu'il est désastreux pour les nobles as-
pirations que nous continuons à supposer à la
nation anglaise.

La tranquillité de l'Europe est troublée, les
traités de 1815 n'ont plus d'efficacité ou du
moins ont été battus en brèche, de tant de
côtés qu'ils n'ont plus cette autorité morale qui
prévaut contre les empiétements de la force ; la
Pologne, l'Italie, le Danemark, les provinces
du Danube et l'état militaire de l'Europe sont
des causes de troubles, de désaffection et de
dépenses contre lesquelles il est urgent pour
toutes les puissances, de se prémunir ; on

ment le pauvre Ortiz. Cependant il fit bonne conte-
nance et répliqua, en affectant un calme et une sé-
curité dont il était loin :

« Si vous ne teniez, mademoiselle, qu'à humilier
le superbe Andaloux, vos intentions ont été large-
ment remplies.

— De quelle façon ?

— Il m'est venu une bonne idée que j'ai exécutée
aussitôt.

— Mais laquelle ?

— J'ai aperçu, éparpillés à terre, les mille mor-
ceaux de cette page sottie et ridicule que vous aviez
banie de votre album à si juste titre.

— Eh bien ! après ?

— Je les ai mis sous enveloppe et je les ai renvoyés
à Marchena.

— De ma part ?

— Sans doute.

— Quel remarquable intérêt j'inspire à M. Ortiz !
s'écria ironiquement la jeune fille.

— Mademoiselle, je regretterais infiniment d'avoir
commis une faute. Mais il y a un moyen bien simple
de la réparer, si c'en est une. Disculpez-vous auprès
de don Marchena en m'accusant d'une erreur et
d'une maladresse, envoyez-lui...

— Quoi ?

— La lettre.

— Vraiment ! Il ne manquerait plus que cela !

— Le chemin n'est pas long d'ici au jardin.

— En effet.

— En demandant la permission à dona Liborio...

— Silence ! vous êtes insupportable ! dit Caroline,
blessée de cette façon indirecte de lui rappeler l'infir-
mité de Marchena.

— Puisque vous êtes courroucée contre moi,
reprit timidement Ortiz.

— Non, interrompit-elle avec impatience.

— Je me retire.

l'avoue, et cependant on refuse de contribuer
à la recherche du remède, fût-ce même dans de
paisibles conférences, où le seul effort réclamé
des hommes d'Etat est de se montrer hommes
de bonne volonté. On ne veut rien tenter
pour mettre fin à des conflits qu'on prétend
déplorer plus que personne, ou prévenir des
guerres sanglantes jugées déjà probables. On
s'en remet à la Providence du soin de régler les
événements, comme le faisait le Times, et,
tout en prétendant se courber sous la volonté
divine on abdique en faveur du hasard, et l'on
s'abandonne aux décisions de la fatalité. Voici
en dernière analyse, où prétend nous mener
la sagesse des principaux ministres de la
Grande-Bretagne.

Et cette défaillance, sur quoi prétend-on la
fonder ? Sur l'impuissance de tous les états
réunis, à rien décider qui soit favorable à un
apaisement des compétitions qui nous tien-
nent depuis tant d'années dans de continuelles
alarmes et sur le pied ruineux d'une paix
armée. Ainsi l'Autriche et l'Italie qui sont
toujours en guerre, moins les coups de fu-
sils, sont bien plus aptes à se rapprocher au-
jourd'hui qu'elles ne le seraient en présence
des plénipotentiaires européens faisant enten-
dre à chacune les conseils de la modération et
leur donnant des garanties réciproques de sé-
curité qu'elles n'auront jamais, aussi longtemps
qu'elles resteront seules face à face. Ainsi
la Russie qui avait accepté il y a six mois,
l'arbitrage d'un congrès se montrerait plus
exigente et plus raide, vis-à-vis de l'Autriche
et de l'Angleterre qu'elle tient pour ennemies.
De même pour le Danemark, le Danube et le
désarmement : un concert amical troublerait
tout, comme si le trouble actuel n'était pas
à son apogée.

Ce vice radical d'illegisme qui atteint les
notes anglaises en même temps que les ar-
ticles du Morning Post et du Times, est
jugé dès à présent avec sévérité par les prin-
cipales feuilles du parti libéral et du parti
Tory. Le Morning Herald par exemple, ne
craint pas de dire hautement que lord Russell
ne représente pas fidèlement l'Angleterre, que
les anglais sont surtout choqués de la rudesse
étudiée avec laquelle lord Russell a répondu
à une proposition conçue dans un esprit si
plein de bienveillance. Le Sun ne se montre

— Non, monsieur, restez, dit-elle d'une voix im-
périeuse.

— Je comprends. Vous tenez à vous venger sur
quelqu'un.

— Précisément, monsieur.

— Je me résigne donc au rôle de victime.

— Vous ?

— Mon délit étant si grave...

— Loïn de là, dit-elle avec ironie ; vous avez agi
avec l'innocence d'un enfant.

— Mademoiselle...

Il ouvrit l'album d'une main tremblante, le pré-
senta à Caroline, prit la lampe sur la table et la tint
de façon à éclairer son œuvre. Sa physiologie tra-
hissait une vive inquiétude ; mais Caroline ne s'en
aperçut pas, absorbée qu'elle était par la contempla-
tion du dessin.

« Qu'est-ce que cela ? dit-elle. Une jeune fille,
l'air pensif, une main sur le cœur et le front dans
l'autre main... Comme elle me ressemble !

— C'est possible, dit-il gallamment ; j'ai voulu la
faire très-belle.

— Charmante habitude que vous prenez là ! Dans
tout ce que vous dessinez, on retrouve ma figure.

— Que voulez-vous ? C'est un vice contracté dont
ma main ne se corrigera plus.

— Ortiz ! » dit Caroline, s'efforçant de prendre un
ton sévère, mais dissimulant mal un sourire qui déno-
tait, malgré elle, que cette hardiesse inusitée du
jeune homme ne lui déplaisait pas trop. Puis elle
continua d'examiner le dessin. « Deux génies près
de cette jeune fille, reprit-elle. L'un a le front su-
perbe, la tête levée, l'air dédaigneux. Quel est-il
donc ?

— L'orgueil.

— M. Ortiz !

— Tout cela n'est que pure allégorie, fantaisie
d'artiste.

pas moins sévère.

Espérons encore qu'au-delà du détroit, l'opinion publique saura triompher de tant de mauvais vouloir si maladroitement dissimulés, et ramènera le gouvernement britannique lui-même à la perception des vraies nécessités de la situation actuelle.

HAVAS.

EXPOSÉ DE LA SITUATION DE L'EMPIRE

QUATRIÈME ARTICLE.

Le chapitre consacré, dans l'exposé gouvernemental, au ministère des beaux-arts, établit que, dans le cours de 1863, une activité soutenue a été imprimée aux travaux qui ont le caractère historique ou artistique. Reconnaissons que les départements y figurent pour une part considérable. Nous y voyons qu'à partir de 1864, l'exposition des œuvres des artistes vivants sera annuelle, et que d'importantes modifications seront introduites dans les conditions d'admission et dans le système des récompenses. La reconstruction du pavillon de Flore, adjacent au palais des Tuileries, sera terminée au printemps prochain. Le nouvel Opéra pourra être inauguré en 1867. La restauration des monuments qui existent sur divers points de l'Empire, a été poursuivie avec une libérale sollicitude.

A ce ministère appartient l'administration des haras. L'exposé constate que le mouvement hippique n'a pas cessé de se développer. Les courses gagnent chaque jour dans les sympathies publiques, et il est peu de localités de quelque importance qui n'aient aujourd'hui leur hippodrome ou qui ne soient disposées à faire, avec le concours de l'Etat, les sacrifices nécessaires pour en posséder. En 1862, l'on comptait 80 champs de courses; le nombre a été, en 1863, de 90, entre lesquels a été répartie une somme de 1,592,490 francs.

En ce qui concerne l'administration de la justice, l'Exposé constate qu'à tous les degrés de la hiérarchie judiciaire, les magistrats ont expédié avec célérité les affaires qui leur ont été soumises. Sous ce rapport nous pouvons dire que notre pays est sans rival dans le monde. La preuve, c'est que de tous les points de l'Europe on vient étudier nos codes, nos formes d'instruction et de jugement. Le gouvernement annonce deux projets de loi importants : l'un relatif aux coalitions de patrons ou d'ouvriers; l'autre sur la réhabilitation des officiers ministériels ayant encouru une peine correctionnelle ou criminelle.

A l'égard des cultes, les travaux relatifs à la conservation et à la construction des cathédrales, évêchés et séminaires, ont reçu des allocations en rapport avec leur importance. Il en a été de même pour les églises et presbytères des campagnes. Une loi votée durant la dernière session a décidé, en principe, que le traitement des desservants âgés de plus de soixante ans serait élevé de cent francs. Cet accroissement sera réparti par moitié sur les deux prochains exercices. Ainsi, les desservants sexagénaires, recevant en 1864 et en 1865, deux augmentations successives de cinquante francs chacune. Voici la fixation des traitements pour l'an prochain :

- 1250 francs pour les desservants de 75 ans et au-dessus ;
  - 1150 francs pour ceux de 70 à 75 ans ;
  - 1050 francs pour ceux de 60 à 70 ans ;
- Dans le chapitre sur l'instruction publique,

— L'autre a quelque ressemblance avec Cupidon; il est aux pieds de la nymphe comme pour lui demander asile. Qu'est-ce que cet enfant ?

— Vous l'avez reconnu, c'est l'Amour.

— Ortiz ! s'écria de nouveau Caroline en rougissant beaucoup. « Puis voilà, à quelque distance, un homme à la physionomie triomphante, au sourire glorieux. Tiens ! mais c'est le vivant portrait de l'Andalous !

— Peut-être. Un caprice, le hasard... balbutia Fernand.

— Il montre du doigt une horloge, poursuit Caroline tout occupée de l'allégorie; mais un nuage lui cache les aiguilles.

— En effet.

— Et pendant ce temps s'échappe de ses mains une figure qui porte palme et couronne pour signes distinctifs.

— Cette figure, c'est la Victoire.

— Ortiz ! dit-elle vivement.

— Caroline ! répondit-il avec l'accent de la prière.

— Et quelle destination l'horloge a-t-elle ici ?

— Aucune. Elle sert d'ornement.

— Elle marque neuf heures quinze. Il est la même heure à ma montre.

— Qui ? coïncidence fortuite.

— Vraiment ? demanda Caroline d'un ton railleur.

Et quel est ce jeune homme qui se tient là, de l'autre côté de la jeune fille, avec une mine si humble et si contristée, une main appuyée sur son cœur et les yeux fixés sur l'horloge avec une expression de si vive anxiété ?

Ce disant, regardant furtivement Ortiz, qui, en proie à un trouble profond, était tout juste dans l'attitude qu'elle décrivait.

« Mais qu'avez-vous donc; lui demanda-t-elle tout à coup, Vous tremblez comme une feuille. »

il est dit que l'enseignement primaire est en progrès de deux manières : tandis que les communes construisent de nouvelles maisons d'école, le gouvernement relève et améliore la condition des maîtres qui y enseignent. Une mesure récente attribue cent mille francs pour l'achat du mobilier personnel des instituteurs et institutrices, sous la condition que les communes supporteront la moitié de la dépense d'acquisition de ce mobilier, lequel restera une propriété communale.

Les élèves maîtres sortant de nos 80 écoles normales primaires profiteront plus particulièrement, dit l'Exposé, de cette nouvelle disposition. Déjà le décret du 19 avril 1862, avait décidé que chacun d'eux recevrait, pour se rendre à son poste, à la fin de ses études normales, une indemnité de cent francs. Il y a lieu d'espérer que désormais la plupart d'entre eux trouveront, en outre, à leur destination, un mobilier simple et modeste et qu'à leur début dans la carrière ils ne seront plus exposés à contracter des obligations, dont le moindre inconvénient est de nuire à la considération dont ils ont tant besoin d'être environnés.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nous recevons la proclamation suivante du chef polonais de Varsovie :

« On a essayé ces jours-ci de répandre dans la ville le bruit que le gouvernement national avait le projet de licencier l'armée nationale et de cesser l'insurrection armée. Ce bruit a été également répandu à l'étranger par les partisans de la Russie. Il rappelle le piège infâme que nous tendit la Russie, après la chute de la dictature du général Langiewich, lorsque, par l'organe de feuilles étrangères soudoyées par elle, elle attribua au comité central d'alors le projet de cesser la lutte, projet qui n'a jamais existé. Renouvelé aujourd'hui, ce bruit a évidemment pour but d'induire en erreur les personnes qui n'ont pas une idée exacte des forces et des moyens dont dispose l'insurrection, et, par là, d'affaiblir la confiance publique qui est pour nous la condition nécessaire et la garantie du succès.

« Pour rectifier ce bruit absurde et calomnieux dont la propagation ne peut être que l'œuvre des agents moscovites, un ordre exprès du gouvernement national m'enjoint de porter à la connaissance publique ce qui suit :

« La bravoure de nos soldats, la fermeté avec laquelle tous les enfants du pays résistent à l'envahisseur, l'unité indissoluble et la persévérance de la nation, ont été jusqu'ici notre unique force pour la défense de nos droits contre les attaques de nos oppresseurs. Cependant, la puissance moscovite est dès à présent minée par sa base; la domination russe touche à ces derniers moments et ne se manifeste plus que par le pillage, le meurtre et la proscription. Le moyen de sauver notre pays et d'assurer à la cause nationale un triomphe certain est pour nous, quelques sacrifices qu'il doive nous en coûter, de persévérer invinciblement dans la voie où nous sommes entrés, l'insurrection. — Aussi, le gouvernement national n'a-t-il jamais songé, ne songe-t-il pas et ne peut-il songer à cesser la lutte. Le gouvernement national, au contraire, aujourd'hui comme toujours, voit dans la continuation de cette lutte une nécessité indispensable pour le succès de la cause nationale, et, de plus, il déclare formellement que tous bruits tendant à jeter des doutes sur cette continuation seront

— Rien; ce sont les nerfs.

— La lampe va vous échapper. Posez-la sur le guéridon.

— Il obéit sans répondre.

« Etes-vous malade ? demanda Caroline avec intérêt.

— Non; c'est un vertige... la chaleur... Cela va déjà mieux.

— Ouvrons la fenêtre; il vous faut de l'air. »

Elle joignit l'action à la parole, et tous deux s'approchèrent de la croisée. Dona Liborio et Marchena étaient toujours sur le même banc du jardin. Don Pedro leva les yeux, aperçut Caroline et Fernand, et aussitôt sa physionomie trahit une extrême inquiétude. En vain dona Eléna chercha-t-elle à attirer son attention, il resta tout occupé de ce qui se passait chez Caroline.

De son côté, Pétra avait entr'ouvert sans bruit une des portes du salon, et de temps en temps elle avançait un peu la tête avec un air de déception de plus en plus profonde.

« Vous sentez-vous soulagé ? demanda bientôt Caroline à Ortiz.

— Oh ! oui, mademoiselle, merci mille fois ! s'écria-t-il avec effusion, tout heureux de voir son rival témoin de son tête-à-tête avec elle.

— Achevez de m'expliquer le dessin, reprit-elle d'un ton dégagé. Ce jeune homme quel est-il ? je ne le reconnais pas.

« Bon Dieu, elle est donc aveugle ! » pensa Ortiz désappointé.

« C'est sans doute, poursuivit-elle, un personnage fiefif, idéal ?

— Oui, répondit-il avec découragement; c'est un imaginaire.

— Il paraît souffrir beaucoup, l'infortuné !

— Oh ! oui, cruellement ! s'écria Ortiz avec passion.

considérés par lui comme nuisibles au pays et pouvant constituer une trahison.

« Le gouvernement juge de plus à propos d'informer la nation, que d'après les relevés des rapports officiels, sur l'exactitude desquels il ne peut exister aucun doute, nous avons actuellement en campagne des forces plus considérables que nous n'en avons jamais eu depuis le commencement de l'insurrection. Loin d'avoir eu un seul instant la pensée de cesser la lutte, le gouvernement national s'applique sans cesse à l'étendre et à la généraliser; tel est le but de ses efforts constants, et c'est dans cette pensée qu'il regarde comme la première obligation de pourvoir aux besoins actuels des défenseurs du pays et de réunir le plus économiquement possible les moyens de prolonger la guerre et de la développer.

« Le gouvernement national a obtenu jusqu'à présent, dans cette voie, tous les résultats possibles, et il est en droit d'en attendre de plus importants dans un prochain avenir. Il ne demande pour cela au pays que de lui conserver sa confiance et de lui continuer son obéissance. A ce prix, il croit pouvoir considérer, comme certain, le triomphe de la cause qui a déjà coûté au pays tant de sacrifices, mais qui lui promet un si bel avenir.

» L. S. »  
» Varsovie, 19 nov. 1863.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Cahors, ce 1<sup>er</sup> décembre 1863.

Mon cher Laytou,

Je vous envoie quelques lignes que vous m'avez demandées, faites-en l'usage que vous voudrez.

Veuillez agréer mes bons sentiments.

L'abbé SOULÉ,

Aumônier du Lycée, chanoine h. r.

SACRE DE M<sup>GR</sup> PESCHOU

Le sacre de Monseigneur Peschoud a eu lieu comme c'était annoncé, lundi 30 novembre, à Rocamadour. — Dès le matin, le petit bourg prenait une animation inaccoutumée, bientôt il changeait totalement de face, et l'affluence qui encombrait sa rue et les escaliers de sa basilique rappelait la grande époque de septembre. De tous les points du diocèse on s'est rendu à cette solennité.

L'Église principale du célèbre pèlerinage, si belle déjà par sa récente restauration, avait été magnifiquement ornée pour la circonstance, et à ses gracieux vitraux, à ses fraîches peintures étaient venues s'ajouter, par les soins de l'artiste habile, M. Cheval, les décorations du meilleur à propos et du meilleur goût. La cérémonie du sacre a commencé à huit heures précises. Déjà les tribunes circulaires, établies à la hauteur de la chaire, étaient comblées et présentaient à l'œil le spectacle de l'assistance à la fois la plus élégante et la plus recueillie. Dans la grande nef, plus de 800 personnes se sont tenues debout pendant trois heures. Plus de 200 prêtres étaient accourus et formaient, avec les chanoines de divers diocèses et un prélat romain, le cortège imposant des 8 évêques qui occupaient le sanctuaire avec les ministres nécessaires à la cérémonie.

— Mais allez donc deviner la cause de son martyre ! Un personnage muet !

— Caroline ! dit Fernand d'une voix suppliante.

— Ce n'est pas sans dessein que vous avez représenté cette scène, » reprit-elle avec un regard scrutateur.

Il ne répondit que par un geste d'humble prière.

« Et le dénouement en est, sans doute, tout conçu dans votre imagination ?

— J'espérais que votre esprit pénétrant...

— Eh ! je n'ai jamais su deviner les logogripes.

— Ce drame peut avoir deux dénouements tout différents.

— Deux ? J'entends; l'heureux et le malheureux, le classique et le romantique. »

Elle riait; à cette vue, le pauvre Ortiz se crut perdu.

« Mais l'un des deux, continua-t-elle, doit être plus juste et plus vraisemblable que l'autre. Si nous nous amusons à le représenter ? Voyons, je suis la dame; je devine bien quelles sont ses pensées; vous, prenez le rôle de ce pauvre garçon timide.

— C'est cela; figurez-vous donc que l'amant...

— Ah ! c'est un amant ? Je m'en doutais.

— Supposez que l'amant, prosterné aux pieds de son idole...

— M. Ortiz, je ne puis supposer une chose que je n'ai pas vue.

— O Caroline, Caroline ! s'écria-t-il en se jetant à ses genoux.

Marchena, qui les observait toujours, se leva brusquement, la mine effacée, sans faire attention aux soupirs de dona Eléna et à son air de douloureux abattement.

Dans votre dernier n<sup>o</sup> vous avez dit le cérémonial du sacre des Evêques, nous n'y reviendrons pas. Nous ajouterons cependant qu'au sacre de Monseigneur Peschoud, ce cérémonial a été suivi avec l'ordre le plus parfait, grâce à l'active prévoyance de M. Houssin, maître des cérémonies au Séminaire; et, en vérité, rien n'est touchant, surtout pour celui qui en a bien le sens, comme ces cérémonies accomplies avec l'ensemble, la gravité, l'harmonie, la foi visible, dont nous avons été les témoins. La cérémonie n'a pas duré moins de trois heures, mais elle avait dans ses diverses parties, quelque chose de si saisissant qu'elle n'a pas paru longue. Tout le monde y a remarqué la grâce et la dignité du nouvel Evêque, et, vers la fin, quand aidé de ses deux assistants, il a suivi l'église et regardé les tribunes pour donner à tous sa première bénédiction, il était facile de remarquer combien il était ému, et tous s'inclinaient sous cette main du nouveau père, s'ouvrant généreusement pour bénir de nouveaux enfants.

M. le Préfet du Lot, M. le Sous-Préfet de Gourdon, M. le Maire de Cahors, M. le Receveur général et plusieurs autres hauts fonctionnaires assistaient à la cérémonie.

Le soir à 2 heures 1/2, l'Église a été de nouveau envahie. On devait chanter Complies et entendre l'éloquente voix de Mgr l'évêque de Tulle. — Nous voudrions pouvoir rendre compte de cette belle et vraiment étonnante improvisation; nous y renonçons pour ne pas affaiblir les grandes idées de Mgr Bertaud en leur ôtant ce choix d'expressions qui les rendent d'une façon si originale, si inattendue, si entraînante. Il a parlé de la mission de l'évêque, de sa puissance, de sa paternité, de son action nécessaire au milieu de nos sociétés, des dons qu'il reçoit de Dieu au jour de son sacre pour les répandre, de la mission du Souverain Pontife, l'évêque des évêques, qui ne saurait être comparée à aucun autre, très-divine mission d'instruire, de reprendre, de corriger, de lutter contre tous les désordres du monde, contre toutes les folies, contre toutes les ambitions. Mgr Bertaud a parlé de toutes ces choses, mais comme personne n'en parle, à nos yeux, il est dans l'épiscopat le type de prédicateur-évêque, il entre *ex-abrupto* dans un sujet, comme un soldat intrépide se jette au milieu de la mêlée. Il a à son service des passages des pères, des docteurs, des auteurs sacrés et profanes, d'une richesse immense; il en a abondamment, son érudition est vaste. Quand il s'empare d'un de ces passages il est admirable; il en extrait, dans un langage des plus pittoresques, l'enseignement le plus varié. Pour faire en quelque sorte cette trouée à un texte qui l'aura frappé au milieu de son improvisation, il va, il va, il se met lors d'haleine. Et puis le voilà qui revient à son auditoire avec ces paternelles locutions : *Eh ! rien... ah ! allons, allons*; et il reprend son discours avec une vivacité nouvelle, jetant çà et là, à pleines mains, comme un semeur dans son champ, la plus belle semence d'idées, d'encouragements, de reproches, de saintes ironies, de mouvements pieux, d'aspiration de foi, qu'il soit possible d'imaginer.

« Bravo ! dit gaiement Caroline; et, une fois là, que dit le jeu de homme ?

— Ame de ma vie, mon bien suprême, je t'aime, je t'adore ! s'écria Fernand avec feu.

— Très-bien ! dit-il répliqua-t-elle en riant; et que répond la jeune personne ?

— Hélas ! elle se moque de lui; elle le reprend, elle le déteste. Et lui, il se lève, résolu de se mettre fin à son supplice en se donnant la mort.

— Mais il ne le peut pas, parce qu'il n'a pas d'arme sous la main, reprit Caroline riant toujours, et parce que la dame veut qu'il vive des siècles.

— Mille grâces ! répliqua-t-il avec une air d'ironie, en faisant un pas pour s'en aller.

— Et parce qu'elle le retient captif entre ses bras, ajouta tendrement Caroline en lui tendant les siens.

Il s'y jeta avec un cri de joie immense. Deux autres cris y répondirent, mais sur un ton tout différent. C'étaient une exclamation de douleur et de colère de la pauvre Pétra, et un hurlement de rage de l'Andalous. Don Pedro se mit à courir vers la maison; dona Eléna se leva à son tour et s'élança pour le suivre. Mais ce moment lui avait servi, si son cœur avait toujours vingt ans, ses jambes étaient loin d'avoir conservé la même jeunesse. « O moment délicieux ! disait Ortiz ivre de bonheur, quand Pétra ouvrit violemment la porte et l'apostropha des noms de traître et d'infidèle. Il chercha à lui faire comprendre qu'elle avait commis une erreur grossière en se croyant l'objet de son amour. Comme il ne parvenait pas à se faire écouter d'elle, il fit par lui dire :

« Un plâtréien comme moi n'était pas digne de s'allier à la noble fille des Maldonado y Escalona. »

La suite au prochain numéro.

En vérité, nous ne comprenons pas qu'à une époque où si souvent la platitude du langage le dispute seule à la platitude des pensées, l'éloquence de Mgr Bertaud puisse avoir quelques détracteurs, et qu'on veuille oublier, immédiatement après l'avoir entendu, son originalité si utile et si puissante, sa manière toute Tertulienne, pour ne faire attention qu'à quelques légers défauts, à quelques surprises, à quelques moments moins heureux; ce sont des défauts inhérents au talent si rare d'improvisateur, et ils n'empêchent pas que Mgr l'évêque de Tulle soit un orateur exceptionnel, au caractère propre, aux traits inimitables, toujours intéressant comme il est toujours infatigable.

— Le soir du 30 novembre, Rocamadour voyait disparaître le plus grand nombre de ses pieux visiteurs. Nous pensons que tous s'en retournèrent heureux pour deux raisons entre beaucoup d'autres : parce que l'occasion leur avait été fournie de visiter une fois de plus un autel qu'on ne visite jamais en vain, l'autel de la Vierge Immaculée de Rocamadour, et parce qu'ils avaient contribué à une belle manifestation de foi, en allant au-devant du nouveau pasteur qui nous arrive, et en lui préparant les voies par leurs ferventes prières à la reine et mère des fidèles et des pasteurs.

L'abbé SOULIE,  
Aumônier du Lycée, chanoine h. r.

Comme nous l'avions annoncé, Mgr est arrivé à Cahors, à 2 h. 1/2. La solennité a eu lieu avec un ordre admirable et une pompeuse majesté. — La cérémonie continue, au moment où nous mettons sous presse. Nous en rendrons un compte détaillé samedi prochain.

Par arrêté préfectoral du 28 novembre 1863, ont été nommés, savoir :  
Le sieur Pélissier, aux fonctions d'instituteur communal d'Issendolus; le sieur Rouquié, au poste d'instituteur communal de St-Laurent (Montcuq).

SOIRÉE LITTÉRAIRE.  
Donnée par M. JASMIN.

Au profit des pauvres de la ville de Cahors, avec le concours de l'Orphéon, le dimanche 6 décembre, au Théâtre.

N. B. MM. les patrons de la Société orphéonique ont leur entrée gratuite. Ceux d'entre eux qui n'auraient pas reçu leur carte, sont priés de s'adresser à M. Fenouillet, dans les bureaux de la Mairie.

Après la première partie du programme une quête sera faite.

Vendredi dernier, le nommé Janot, célibataire, âgé de 55 ans, domicilié à Catus, montait au grenier pour prendre un fagot, quand, perdant l'équilibre, il lacha l'échelle et tomba dans la cave, sur une pierre aigüe qui lui fendit le crâne. Samedi soir, Janot avait cessé de vivre.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places données le 30 novembre 1863.

- Philosophie.**  
SECTION DES LETTRES.  
Dissertation latine : 1<sup>er</sup> Combes; 2<sup>e</sup> Frankoual.  
SECTION DES SCIENCES.  
Mathématiques : 1<sup>er</sup> De Valon; 2<sup>e</sup> Nicomède.  
Les autres classes, jusqu'à la cinquième, ayant composé en langues vivantes, les places qui les concernent, seront ultérieurement données.
- Cinquième.**  
Calcul : 1<sup>er</sup> Chouet; 2<sup>e</sup> Hébrard.  
**Sixième.**  
Calcul : 1<sup>er</sup> Armand; 2<sup>e</sup> Lagard.  
**Septième.**  
Récitation : 1<sup>er</sup> Delard; 2<sup>e</sup> Tardieu.  
**Huitième.**  
Récitation : 1<sup>er</sup> Bourdin; 2<sup>e</sup> Bénâtre.
- Enseignement professionnel.**  
Deuxième année.  
Narration française : 1<sup>er</sup> Pouzergues; 2<sup>e</sup> Brunet.  
Première année.  
Orthographe : 1<sup>er</sup> Combes; 2<sup>e</sup> Vingès.  
**Cours préparatoire.**  
Troisième année.  
Écriture : 1<sup>er</sup> Lescale; 2<sup>e</sup> Gélis.  
Deuxième année.  
Écriture : 1<sup>er</sup> Brugalières; 2<sup>e</sup> Castanet.  
Première année.  
Écriture : 1<sup>er</sup> Delard; 2<sup>e</sup> Hauret.
- Le Proviseur,  
LAPRADE.

M. Duruy, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser aux inspecteurs d'académie la circulaire suivante :

Paris 23 novembre 1863,

« Monsieur l'inspecteur,  
« J'ai décidé, dès le 30 septembre dernier, que le Journal des Instituteurs cessera d'avoir tout caractère officiel, à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Vous voudrez bien en informer les instituteurs. Les 160,000 francs, que ce journal recevait, à titre de subvention, seront employés à améliorer la situation des institu-

trices dont le traitement n'atteint pas 400 fr. « Recevez, etc. Signé : DURUY.  
On ne saurait trop vivement applaudir à cette excellente mesure.

Voici le tableau de l'ordre des avocats au barreau de Figeac année 1863-64 :  
MM. Salesses, bâtonnier; Delpon, Fourgous (Alphonse), Pradayrol, d'Arnaldy-d'Estroa, Mage (Adrien), Carroyrou, Roehy, Durieu. Stagiaires : MM. Bazille, Lézéret, Bétille.

M. le ministre de l'instruction publique vient de prescrire l'étude de la musique vocale pour tous les Lycées et Collèges.

En raison du nombre considérable des candidats déclarés admissibles à l'emploi de conducteur des ponts et chaussées, à la suite des derniers concours, et qui n'ont pu être encore appelés à cet emploi, le ministre a décidé qu'il ne sera ouvert qu'en 1865 un nouveau concours pour l'admissibilité à l'emploi de conducteur des ponts et chaussées.

L'Empereur d'Autriche vient de conférer la croix de commandeur de l'ordre de François-Joseph à M. Paulin Limayrac, rédacteur en chef du Constitutionnel.

Il est question au ministère des finances, de la mise à la retraite d'un grand nombre de percepteurs parmi les plus âgés. On parle, au ministère, de l'admission successive dans les perceptions de 400 officiers, forcés, par leurs blessures, à abandonner leur carrière.

L'un des projets de loi d'intérêt général qui seront mis à l'ordre du jour du Corps législatif aussitôt après la discussion de l'Adresse, sera celui relatif à la réforme définitive de la boulangerie. Le principal article de ce projet consisterait dans l'abrogation des stipulations de la loi de 1792 sur la taxe du pain et la mercerie des grains et farines.

— On s'est souvent demandé si le défaut de citation en conciliation constituait une nullité simplement relative, couverte par la défense au fond, ou bien une nullité absolue.

D'après l'art. 48 du Code de procédure civile, aucune demande ne sera reçue si le demandeur n'a cité son adversaire en conciliation : en s'appliquant au texte de cet article dont les termes ne sont pas moins impératifs que ceux de la loi de 1790, il semblerait que la conciliation est une mesure d'ordre public.

En principe, et en cherchant la pensée du législateur ainsi que le but qu'il s'est proposé, on ne peut se refuser à voir dans la conciliation une mesure d'ordre public à laquelle les plaideurs ne peuvent déroger, et qui doit être appliquée d'office, et en tout état de cause, par les Tribunaux, protecteurs essentiels des intérêts de toute nature.

La conciliation a été introduite dans le but de prévenir les procès. C'est une épreuve par laquelle les plaideurs doivent passer avant de porter leurs contestations devant le Tribunal.

Il s'ensuit que l'omission de cette formalité emporte une fin de non-recevoir absolue liée à l'ordre public, qui ne peut être couverte par la défense au fond d'après la maxime : *Privatorum pactis juri publico derogari non potest.*

Longtemps cette opinion avait été admise par la jurisprudence et la doctrine; elle est aujourd'hui à peu près fixée dans un sens opposé.

— L'émission des mandats de poste a éprouvé un mouvement progressif à cause de l'abaissement de 2 à 1 0/0 du droit perçu sur l'envoi d'article d'argent; mais l'élévation de 35 à 50 c. de droit de timbre auquel sont assujettis les mandats au-dessus de 10 fr. a paralysé ce mouvement. Un projet de loi est en préparation pour obvier à cet obstacle et amener une amélioration qui sera reçue avec faveur.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 29 novembre 1863.

7 Versements dont 4 nouveaux . . . . . 4124 98  
12 Remboursements dont 3 pour solde . . . 4491 62  
Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Paris

1<sup>er</sup> décembre.

L'Empereur est attendu demain aux Tuileries, pour présider le Conseil des ministres. Ensuite Sa Majesté recevra le Nonce apostolique qui doit lui remettre la lettre par laquelle le Souverain Pontife, adhère au Congrès.

— Ce n'est que samedi dernier qu'on a achevé de monter les 16 ou 20 cloches de la

tour Saint-Germain l'Auxerrois. L'horloge à carrillon de cette tour est elle-même dressée; mais il reste à régler le mécanisme.

— Le mercredi, 2 décembre, aura lieu à deux heures précises à Saint-Roch, la 4<sup>e</sup> assemblée trimestrielle du clergé du diocèse pour la conférence du cas de conscience. Cette conférence sera présidée par Mgr l'archevêque de Paris.

— Voici de nouveaux détails pleins d'intérêt sur les incidents qui autorisent à penser que le roi Radama II n'est pas mort. Ils complètent la dépêche reçue aujourd'hui de Suez.

Lorsque le roi a été étranglé, les individus chargés de l'exécution auraient été effrayés de voir le sang sortir par les narines de leur royale victime et se seraient enfuis. On doit se rappeler, pour tenir compte de cet effroi, que la personne des rois à Madagascar, est considérée comme sacrée. C'était à midi que l'exécution avait lieu et le soir veau, les serviteurs du roi ayant pris son corps pour l'ensevelir dans la sépulture des rois, le placèrent sur un palanquin. C'est alors que le mouvement aurait fait revenir Radama II à lui, et que ses serviteurs jaloux de le sauver, se seraient empressés de le transporter secrètement dans un village voisin de Tananarive.

La version qui précède a été apportée à M. Lambert par un de ses serviteurs fidèles, qui lui a appris également que Radama, blessé assez grièvement au bras et à la tête (il aurait eu deux dents brisées), n'avait pu jusqu'ici rallier ses partisans, pour rentrer en possession de l'autorité royale.

Nous apprenons en dernier lieu que M. Lambert, duc d'Emyne et M. le baron de Michemond se sont rendus aujourd'hui à Compiègne, pour communiquer ces détails à l'Empereur.

— Mgr Chigi, nonce apostolique, a été reçu aujourd'hui par l'Empereur en audience particulière. Le prélat a remis à S. M. la lettre du Pape en réponse à l'invitation au congrès. Le document dont il s'agit écrit en entier de la main de Sa Sainteté, est conçu, dit-on, dans des termes très-affectueux.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Un phénomène électrique étrange a eu lieu en Italie, dans le voisinage d'Aquigrana. Dans la nuit du 13 au 14 octobre, deux hommes qui voyageaient à pied côté à côté, ont été très-surpris en se regardant de voir que l'un d'eux avait la tête comme entourée d'une auréole lumineuse, et l'autre, la barbe toute phosphorescente. Ils ont cheminé ainsi plus d'une heure et ce n'est qu'à leur entrée en ville qu'ils se sont retrouvés dans leur état normal. Voici l'explication probable de ce phénomène: Les deux voyageurs parcouraient une plaine où l'électricité de la terre s'était sans doute condensée dans un nuage et les avait enveloppés et illuminés.

— Nous recevons de M. Mathieu (de la Drôme), la dépêche suivante :  
Montpellier, 28 novembre.

Les sinistres approchent. De fortes pluies et des ouragans sont encore indiqués dans les premiers jours de décembre, notamment vers le 6. Si la neige tarde à venir, la Seine atteindra, vers la fin de décembre, un niveau auquel elle arrive rarement. Les dangers sont encore plus grands et surtout plus prochains, pour les riverains du Rhône.

— En attendant la grande crue de la Seine, prédite par M. Mathieu (de la Drôme), le niveau des eaux était descendu, ce matin, à 1 m. 60 c. à l'échelle du pont Royal.

— Tous les journaux ont reproduit, il y a quelque temps, une histoire que la masse du public français a prise pour une plaisanterie, mais qui est néanmoins, en Angleterre et en Amérique, l'objet d'expériences sérieuses. Il s'agit de se procurer l'image d'un assassin resté inconnu, en prenant, le plus tôt possible après le crime, l'empreinte photographique des yeux de la victime.

Le docteur Sandfort, de Boston, a fait à ce sujet une épreuve regardée comme décisive, à l'occasion de l'assassinat d'un certain Beardsley. Il commença par développer la pupille à l'aide d'une solution de belladone puis la pupille ayant été photographiée, fut examinée au microscope, qui dénonça la figure, les vêtements du meurtrier, et jusqu'aux cailloux qui l'entouraient et à l'aide desquels il a perpétré son crime.

La puissance du microscope, si utilement employée ici comme auxiliaire de la photographie, vient d'être singulièrement étendue. Dans une réunion scientifique récemment tenue, à Londres, il a été exhibé un microscope au moyen duquel un œuf de papillon paraissait avoir huit

pièdes de diamètre. Le télégraphe, la chambre noire et le microscope, voilà donc trois genres nouveaux avec lesquels messieurs les assassins vont avoir désormais à compter.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

Londres, 27 novembre.

La Gazette de Londres, publie la lettre de l'Empereur Napoléon invitant la Reine d'Angleterre au congrès et un extrait d'une dépêche de lord Russell à lord Cowley, en date du 11 novembre.

Lord Russell dit dans cette pièce : Toute proposition de l'Empereur sera toujours prise par nous en très-sérieuse considération. Il sera répondu le plus tôt possible à la proposition de congrès.

Le 12 novembre, lord Russell écrit à lord Cowley :

La Reine a considéré l'invitation au congrès comme une preuve de l'intérêt de l'Empereur pour le bien-être de l'Europe. Le gouvernement anglais croit que les traités de 1815 sont encore en vigueur et que l'équilibre politique de l'Europe repose toujours sur cette base. Si, au lieu de dire que les traités de Vienne ont cessé d'exister, nous examinons si certaines parties de ces traités ont été modifiées ou menacées, d'autres questions surgissent. Veut-on proposer de sanctionner les modifications qui ont eu lieu? S'agit-il d'obtenir l'adhésion des puissances qui ne les ont pas reconnues? Quelle est la nature des propositions faites par l'Empereur? si elles sont acceptées par la majorité des puissances, doivent-elles être exécutées par la force des armes? Le gouvernement anglais doit obtenir sur tout cela des explications satisfaisantes avant de prendre une décision.

L'Angleterre est prête à discuter avec la France et les autres puissances, par correspondance diplomatique, toutes les questions dont la solution lui paraît possible et qui peuvent assurer la paix de l'Europe; mais elle envisagerait, avec plus de crainte que de confiance, un congrès de souverains et de ministres sans but déterminé. L'Angleterre ne doute pas, d'ailleurs, que l'Empereur ne portât dans cette assemblée un esprit de modération et de justice.

Londres, 27 novembre.

M. Drouyn de Lhuys dit, dans une dépêche, au marquis de Cadore, en date du 23 novembre :

« L'Empereur, étant le plus jeune des souverains, ne croit pas avoir le droit de réclamer le rôle d'arbitre en fixant le programme du congrès proposé. Tel est le motif de la réserve qu'il s'est imposée lui-même.

« Un conflit déplorable ensanglantant la Pologne : faut-il le laisser continuer? Un conflit existe entre le Danemark et l'Allemagne : les cabinets doivent-ils rester indifférents? L'anarchie doit-elle continuer sur le Danube? L'Autriche et l'Italie doivent-elles garder éternellement une attitude hostile? L'occupation de Rome, par les troupes françaises, doit-elle se prolonger indéfiniment? Les Etats de l'Europe doivent-ils continuer leurs armements réciproques? Telles sont les questions principales que les puissances auraient à examiner. Lord Russell n'attend pas que nous lui donnions la solution de ces problèmes. Ce serait une illusion de vouloir chercher cette solution par correspondance diplomatique. Un congrès seul pourrait amener une pacification durable. »

Londres, 27 novembre.

Lord Russell écrit à lord Cowley, le 25 novembre :

« Le congrès apporterait-il une solution pacifique aux questions que nous avons mentionnées? Nous croyons qu'aucune puissance ne serait disposée à abandonner le territoire qu'elle occupe. Le congrès obtiendrait-il des avantages pour la Pologne, quand les remontrances faites à la fois par la France, l'Autriche et l'Angleterre n'ont rien obtenu? La Russie consentirait-elle à l'indépendance de la Pologne sur la demande du congrès? Un refus serait une humiliation pour l'Europe ou amènerait une guerre contre la Russie. Faut-il demander à l'Autriche de renoncer à la Vénétie? Si une pareille question était discutée, le représentant de l'Autriche quitterait le congrès. C'est encore là une question qui n'aboutirait pas ou qui entraînerait la guerre. Le congrès ne trouverait pas davantage de solution à la question danoise ou à celle des principautés danubiennes et il se terminerait en laissant ses membres en de plus mauvais termes qu'au commencement. Il ne faut donc point s'attendre à voir diminuer les armements en Europe. Prévoyant qu'un congrès n'aurait aucun résultat avantageux, le gouvernement anglais n'accepte pas l'invitation qui lui est faite. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

NOTION GÉNÉRALE SUR LE SERVICE DES POSTES.

(Suite)

Tarifs de la taxe des lettres ordinaires

1<sup>er</sup> TARIF.

Taxe des lettres de direction de poste à destination de poste, y compris les directions situées en Corse et en Algérie.

	Lettres affranchies fr. c.	non affranchies fr. c.
Jusqu'à 40 grammes inclusivement	0 20	0 30
Au-dessus de 40 gr. jusqu'à 20 gr. inclusivement	0 40	0 60
Au-dessus de 20 gr. jusqu'à 40 gr. inclusivement	0 80	1 20
Au-dessus de 40 gr. jusqu'à 200 gr. inclusivement	1 60	2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fractions de 100 grammes excédant, 80 centimes en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchissement.

2<sup>e</sup> TARIF.

Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau (Paris excepté).

	Lettres affranchies fr. c.	non affranchies fr. c.
Jusqu'à 40 gr. inclusivement	0 40	0 45
Au-dessus de 40 gr. jusqu'à 20 gr. inclusivement	0 20	0 30
Au-dessus de 20 gr. jusqu'à 40 gr. inclusivement	0 40	0 60
Au-dessus de 40 gr. jusqu'à 200 gr. inclusivement	0 80	1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant, par 100 grammes ou fractions de 100 grammes excédant, 40 cent. en cas d'affranchissement, et 60 cent. en cas de non-affranchissement.

Tarifs et conditions de transport des valeurs et de l'argent.

1<sup>o</sup> Lettres chargées.

Il est permis d'insérer des billets de banque et autres valeurs papiers dans les lettres, à la condition de présenter ces lettres à la formalité du chargement. Les lettres à faire charger doivent toujours être présentées au bureau de poste et affranchies. L'administration en donne reçu aux déposants, et ne les livre que sur un reçu aux destinataires. Elles sont placées sous enveloppe et scellées de cachets en cire fine de même couleur et portant une empreinte spéciale à l'expéditeur, en nombre suffisant pour retenir tous les plis de l'enveloppe et préserver le contenu de toute spoliation. En cas de perte d'une lettre chargée, l'administration est passible d'une indemnité de 50 fr.

Les lettres chargées acquittent, indépendamment de la taxe selon leur poids et leur destination, un droit fixe de 20 centimes.

2<sup>o</sup> Valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement de valeurs payables au porteur insérées dans une lettre chargée, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 francs; elle est portée en toutes lettres à l'angle gauche supérieur de la suscription de l'enveloppe et énoncée en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

Une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées, est passible, en outre du port de la lettre et du droit fixe de chargement, d'un droit de 10 centimes par 400 francs ou fraction de 400 francs déclarés.

3<sup>o</sup> Valeurs cotées.

Les valeurs cotées sont des objets précieux de petite dimension. Elles paient 4 p. 0/0 de la valeur estimée. L'estimation ne peut être inférieure à 30 francs ni supérieure à 4,000 francs. Indépendamment du droit de 4 p. 0/0, les envoyeurs sont tenus d'acquitter un droit de timbre de 50 centimes pour une reconnaissance qui leur est donnée de la valeur cotée.

Les valeurs cotées sont renfermées, en présence des directeurs, dans des boîtes ou étuis avant au plus 40 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes. En cas de perte, l'administration tient compte du montant de l'estimation.

4<sup>o</sup> Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 4 p. 0/0, du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'Etat, et pour les transportés à Cayenne. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 40 francs, les mandats supportent, outre le droit de 4 p. 0/0, un droit de timbre de 50 centimes.

La suite au prochain numéro.

MÉDECINE.

Goutte.

Nous recevons d'un de nos abonnés la lettre suivante :

Monsieur,

Le vif désir de coopérer à la bonne œuvre de votre journal, m'inspire la pensée de vous envoyer la formule d'une recette dont je puis garantir l'efficacité. Elle a pour but de soulager et même d'amener à une guérison rapide une maladie jugée incurable, la Goutte.

Voici cette bonne recette dont je vois tous les jours les heureux succès :

Mettre dans un litre d'eau 2 grammes 5 décigrammes de bulbes de colchique. On fait ensuite réduire de moitié, puis on ajoute une pincée de fleurs de tilleul; on prend cette quantité de liquide à sept heures d'intervalle, dès qu'on sent l'accès. S'il persiste, on renouvelle vingt-quatre heures après seulement. On est sûr de voir disparaître l'accès.

Pour prévenir le retour on en prend de temps en temps à quelques jours d'intervalle. Veuillez agréer... (Ouvrier.)

RECETTES AGRICOLES.

Moyen pour guérir les blessures des chevaux.

Pour guérir les écorchures ou les contusions faites par les colliers et les traits, il suffit de les imbibier plusieurs fois par jour avec une compresse trempée dans le fiel de porc. On se servira le plus possible d'un fiel vieux, bien préférable au nouveau. La guérison s'opérera ainsi très-promptement.

Moyen de convertir la paille en étoupe.

On fait dissoudre, dans suffisante quantité d'eau, 15 livres de carbonate de potasse, et l'on verse cette solution sur 30 livres de chaux éteinte. On mêle, on laisse reposer et l'on sépare ensuite le liquide qui surnage, qu'on allonge avec un peu d'eau. On fait macérer la paille dans ce liquide pendant trois jours; on fait bouillir ensuite pendant trois heures dans un chaudron ou dans un cuvier en bois chauffé à la vapeur; après quoi, on lave la paille dans l'eau courante et on la fait sécher. On obtient par ce procédé une étoupe grossière, mais résistante, qui peut servir à fabriquer des cordes communes.

GUÉRISON DU CHARBON.

M. le docteur Paul Topinard publie, dans l'Union médicale, le fameux secret Dardelle, pour la guérison du charbon et de la pustule maligne. Ce secret a été légué par M. Dardelle, forgeron, à M. le docteur Missa. La recette en est ainsi fournie par ce dernier :

« Voici la conduite que je tiens : Je taille une rondelle de linge en rapport pour dimensions avec la largeur de la pustule; je recouvre cette rondelle d'une légère couche d'onguent styrax; puis j'étends sur ce styrax une couche de sublimé (deutochlorure de mercure), de l'épaisseur de 2 millimètres; alors, avec tous les soins possible, je fais en sorte que cet emplâtre soit placé bien précisément sur le lieu malade. Je maintiens le tout au moyen de bandelettes de taffetas agglutinatif, je laisse cet appareil vingt-quatre heures en place; ce temps écoulé, je retire ce pansement se fait trois fois par jour avec l'onguent styrax étendu sur linge; il faut avoir l'attention, à chaque pansement, de faire des fomentations huileuses sur le lieu malade et les surfaces tuméfiées avec les huiles de lis, de lin, de camomille et d'hypericum. Après une dizaine de jours de ce traitement, l'escharre se détache, et la plaie se guérit comme une plaie simple.

« ... J'ai toujours été porté à penser que, dans cette maladie, le sublimé ainsi appliqué avait une action spécifique. »

— Le 18 septembre, vers 6 h. 1/2 du soir, on a eu au Mont-Dore l'émission assez rare en France d'un tremblement de terre. L'oscillation venait de l'est à l'ouest et était accompagnée d'un grondement assez semblable à celui du tonnerre. Le ciel était sans aucun nuage. La chaleur toutefois s'était fait assez fortement sentir. La secousse a paru d'une durée de cinq ou six secondes. Aucun dégât n'a eu lieu. Vers 7 heures, un nouveau grondement a été entendu mais la secousse était à peine sensible sous les pas des habitants.

Le même jour à la même heure, un phénomène pareil s'est produit à Tauves, Besse, Bagnoles, Murois, Aydat et Orcival.

Depuis 1844, rien de semblable ne s'était manifesté dans le Puy-Dôme.

Moyen de conserver vivants les poissons hors de l'eau.

Remplissez la gueule du poisson que vous voulez conserver de mie de pain imbibée d'eau-de-vie, et versez-y encore quelques gouttes d'eau-de-vie; enveloppez ensuite délicatement le poisson dans de la paille. Un poisson peut vivre en cet état dix ou douze jours, et si, au bout de ce temps, on le remet à l'eau, on le voit revenir en quelques heures à son état naturel. (Le Cognac.)

Recette pour empêcher le lait de tourner.

Lorsque le lait tourne, il se développe dans le liquide de l'acide lactique, qui fait tourner le lait. Pour corriger ce défaut, il suffit d'ajouter par litre un gramme de bicarbonate de soude qu'on peut se procurer chez le pharmacien. L'addition de cette substance sature l'acide (le détruit); elle n'est pas nuisible, elle favorise, au contraire, la digestion d'une manière très-prononcée.

Un des grands établissements de Paris n'a pas d'autre moyen pour conserver le lait qu'il livre à la consommation de la capitale qui ap-

précie chaque jour davantage les bienfaits des grands établissements de ce genre.

(La revue de la presse.)

Les pâtes, les farines et le tapioca de la maison Groult jeune sont l'objet de nombreuses contrefaçons et imitations d'enveloppes. Exiger la marque de fabrique.

37 années d'un succès toujours croissant attestent la merveilleuse vertu médicale de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre Dr Kooke appelle, à si juste titre, un remède béni, un médicament présent du Ciel. Nul traitement n'est plus facile à suivre, moins dispendieux ni plus sûr.

AVIS TRES IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles. M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de Moutarde Blanche de Santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que chez M. Vinet, pharmacien, seul dépositaire pour la ville de Cahors.

Marché aux grains. — Mardi, 1<sup>er</sup> décembre 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment	1060	480	18 <sup>fr</sup> 82	78 k. 240
Mais	205	101	10 <sup>fr</sup> 36	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

30 novembre 1863.

	au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	66 65	»	»	25
4 1/2 pour 100	94 40	»	»	40

1<sup>er</sup> décembre.

	au comptant :			
3 pour 100	66 95	»	20	»
4 1/2 pour 100	94 30	»	»	20

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 29 novem. David (Pierre), rue Malique.
  - 30 — Delpont (Baptiste), Toulousque.
  - 30 — Cazes (Jean-Louis), rue Saint-André.
  - 1 décem. Iches (Marie-Louise), rue Coin-de-Latié.
- Décès.
- 30 novem. Couderc (Charles), cultivateur, 83 ans, rue St-Barthélemy.
  - 30 — Marconnier (Jean), postillon 84 ans, rue des Elus.
  - 2 décem. Mourgues (Anne), sans prof. 73 ans, hospice.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Monsieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

Le Chocolat-Menier

se rencontre partout, dans les villes, dans les campagnes et jusque dans le moindre village. Il est adopté universellement, et le chiffre de sa consommation s'exprime par millions de kilogrammes. Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Chocolat et par sa supériorité réelle quand on le compare avec ceux qui sont vendus 20 à 25 0/0 plus cher. Cet accord entre la modération du prix et la bonté du produit dérive naturellement de la position spéciale de la Maison MENIER.

- 1<sup>o</sup>— Elle importe elle-même d'Amérique ses provisions de cacao, et des gens établis aux lieux mêmes de production, y choisissent les meilleures espèces.
- 2<sup>o</sup>— Sa fabrication a pris une telle importance que ses frais, répartis sur cette grande production, deviennent bien moindres que dans les fabriques ordinaires.
- 3<sup>o</sup>— Fondée depuis longues années, elle a eu le temps d'amortir le capital représenté par ses machines et son installation industrielle : l'intérêt de ce capital n'est plus une cause d'augmentation de ses prix de revient.

On peut donc faire ce raisonnement : Si elle achète moins cher les bonnes sortes de cacao, si elle fabrique à moins de frais, elle peut conséquemment vendre à meilleur marché des qualités de Chocolat que d'autres fabriques doivent coter à un plus haut prix.

A cette conclusion logique, il faut ajouter que la Maison MENIER a pour système de réduire toujours dans de justes limites le prix de ses chocolats, afin d'appeler le plus grand nombre possible de consommateurs à se servir d'un aliment aussi salubre.

M. SÉVAL, a l'honneur d'informer ses clients qu'il vient d'adopter à son magasin de sellerie un magasin de voitures toutes confortables d'avance. Ses rapports directs avec les premières fabriques de France, en ce qui concerne la matière première, le mettent en mesure de livrer ses marchandises à des prix au-dessous de toute concurrence.

Tilburys à quatre ressorts, à 300 fr. — Jardinières à quatre ressorts, à 280 fr. — Petites voitures à quatre roues, quatre places, d'une élégance et d'une solidité à toute épreuve, à 450 fr., etc.

Tous les travaux sont garantis. Son magasin est situé, Hôtel des Ambassadeurs, à Cahors.



MASSABIE, arquebusier

à Cahors, Boulevard Nord  
Assortiment de fusils Lefaucheur et autres systèmes. — Articles de chasse. — Réparations d'armes garanties.

L'Eau de Léchelle

qui rend services à la santé publique, guérit les MALADIES DE POITRINE, DE COEUR, D'ESTOMAC et D'INTESTINS; elle combat avec efficacité les pertes, la chlorose, la phthisie, les diarrhées, l'appauvrissement du sang, le dépérissement organique et toutes hémorrhagies. — Honorée d'un Mémoire à l'Institut de France, elle est ordonnée dans tous les pays. — A Paris, chez l'auteur, 35, rue Lamartine, Dolorifuge Léchelle CONSERVATEUR DE LA SOIE TRICE DE L'ELECTRICITE NATURELLE. On la prescrit pour la guérison certaine des RHUMATISMES, fraîcheurs, GOUTTE, névralgies et toutes DOULEURS des ARTICULATIONS, soit aiguës ou chroniques. Vente chez Messieurs les pharmaciens de tous pays.

SPECIALITE DE TOILES

ANTOINE DELMAS

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de transférer son MAGASIN dans la rue de la Liberté, maison de M<sup>me</sup> Canoni. Ayant fait ses assortiments complets avant la hausse, il peut offrir encore ses Marchandises à l'ancien Cours.

M<sup>me</sup> TRAUCOU TAILLEUSE DE ROBES

Maison Larrive, ancienne maison Lapergue, rue de la Liberté, à Cahors, offre aux Dames ses services pour la confection des robes.

YEUX ET PAUPIERES

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la veuve FARNIER de St-André de Bordeaux. — Un siècle de succès constants. Convient aux enfants comme aux adultes dans les ophthalmies purulentes et d'Égypte. Autorisée par décret impérial. Dépôt à Cahors, chez Vinet; à Catus, Cambornac; à Puy-l'Évêque, Delbreil; à Gramat, Lafon, Bessières; à Gourdon, Cabanès, pharmaciens.

CASTANET LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc. Cartes de Visite. Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.